

# ACADEMIE De REIMS

## CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

### RAPPORT DE JURY SESSION 2016

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE REIMS - Bureau DEC4  
1 rue Navier - 51082 REIMS CEDEX - tél : [03 26 22 22 22](tel:0326222222) - mé<sup>l</sup> : [ce.dec4@ac-reims.fr](mailto:ce.dec4@ac-reims.fr)

## Données statistiques de la session 2016

### POUR LE CONCOURS EXTERNE PUBLIC :

- 214 postes offerts au concours
- 1084 candidats inscrits (soit 5.06 candidats pour un poste) :
  - 199 hommes (soit 18.36%)
  - 885 femmes (soit 81.64%)
- 472 candidats se sont présentés (soit 2.20 candidats pour un poste) :
  - 71 hommes (soit 15% du nombre de présents)
  - 401 femmes (soit 85% du nombre de présents)
- 320 candidats ont été déclarés admissibles (soit 1,49 candidats pour un poste) :
  - 52 hommes, soit 16.25% du nombre des admissibles
  - 268 femmes, soit 83.75% du nombre des admissibles

### ➤ RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR DIPLÔME :

| <u>DIPLOMES</u>                               | <u>2016</u> |
|---|-------------|
| Doctorat                                      | 2           |
| Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)      | 7           |
| Post secondaire 5 ans ou +                    | 1           |
| Master ou grade de master                     | 35          |
| Master 1                                      | 19          |
| Inscrits Master 1                             | 122         |
| Inscrits Master 2                             | 18          |
| Grandes écoles Bac+5                          | 3           |
| Diplôme de niveau 1                           |             |
| Ingénieur bac+5                               | 4           |
| Diplôme 4 <sup>ème</sup> année postsecondaire |             |
| Inscrit 4 <sup>ème</sup> année postsecondaire | 3           |
| <b>TOTAUX</b>                                 | <b>214</b>  |

### POUR LE TROISIEME CONCOURS PUBLIC :

- 5 postes ont été offerts au concours
- 179 candidats se sont inscrits (soit 35.8 candidats pour un poste) :
  - 40 hommes, soit 22.35% du nombre d'inscrits
  - 139 femmes, soit 77.65% du nombre d'inscrits
- 55 candidats se sont présentés (soit 11 candidats pour un poste) :
  - 16 hommes, soit 29.09% du nombre de présents
  - 39 femmes, soit 70.91% du nombre de présents
- 13 candidats ont été déclarés admissibles (soit 2.6 candidats pour un poste) :
  - 3 hommes, soit 23% du nombre des admissibles
  - 10 femmes, soit 77% du nombre des admissibles

**POUR LE CONCOURS EXTERNE PRIVE :**

- 17 postes ont été offerts au concours
- 110 candidats se sont inscrits (soit 6.47 candidats pour un poste) :
  - 7 hommes, soit 6.36% du nombre d'inscrits
  - 103 femmes, soit 93.64% du nombre d'inscrits
- 40 candidats se sont présentés (soit 2.35 candidats pour un poste) :
  - 3 hommes, soit 7.5% du nombre de présents
  - 37 femmes, soit 92.5% du nombre de présents
- 27 candidats ont été déclarés admissibles (soit 1,59 candidats pour un poste) :
  - 3 hommes, soit 11.11% du nombre des admissibles
  - 24 femmes, soit 88.89% du nombre des admissibles

**➤ RÉPARTITION DES CANDIDATS ADMIS PAR DIPLÔME :**

| <b><u>DIPLOMES</u></b>                        | <b>2016</b> |
|---|-------------|
| Dispense de diplôme (mères de 3 enfants)      | 1           |
| Post secondaire 5 ans ou +                    |             |
| Master ou grade de master                     | 5           |
| Master 1                                      | 4           |
| Inscrits Master 1                             | 5           |
| Inscrits Master 2                             |             |
| Grandes écoles Bac+5                          | 1           |
| Diplôme de niveau 1                           |             |
| Ingénieur bac+5                               | 1           |
| Diplôme 4 <sup>ème</sup> année postsecondaire |             |
| Inscrit 4 <sup>ème</sup> année postsecondaire |             |
| <b>TOTAUX</b>                                 | <b>17</b>   |

**POUR LE TROISIEME CONCOURS EXTERNE PRIVE :**

- 1 poste était offert au concours
- 23 candidats se sont inscrits (soit 23 candidats pour un poste) :
  - 2 hommes, soit 8.70% du nombre d'inscrits
  - 21 femmes, soit 91.3% du nombre d'inscrits
- 4 candidats se sont inscrits (soit 4 candidats pour un poste) :
  - 0 homme, soit 0% du nombre de présents
  - 4 femmes, soit 100% du nombre de présents
- 2 candidats ont été déclarés admissibles (soit 2 candidats pour un poste)

## Rapport de Jury CRPE session 2016

### Première épreuve d'admissibilité : français (40 points)

#### Le sujet :

La première partie, sur 11 points, est une réponse argumentée et construite à une question portant cette année sur un corpus de cinq textes évoquant la question de la fraternité dans la société française. Il s'agissait d'évaluer la capacité du candidat à analyser des textes de genres et d'époques variés (essais, roman, récit autobiographique du XIX<sup>ème</sup> au XXI<sup>ème</sup> siècles), à concevoir une problématique et à établir des relations entre les documents.

La deuxième partie, sur 11 points également, vérifiait les connaissances fondamentales de la langue française par le candidat : identification des temps verbaux et de leur emploi ; identification et interprétation des reprises des substituts d'un nom ; analyse d'une phrase non verbale et vérification des connaissances lexicales.

La troisième partie, sur 13 points, concernait une situation d'apprentissage en petite section de maternelle : il s'agissait d'analyser un échange oral entre une enseignante et ses élèves de petite section, en identifiant les compétences visées par l'enseignante, les objectifs et les modalités d'apprentissage ainsi que la fonction de la parole magistrale. Les candidats avaient également à leur disposition un extrait de l'album *Petit ours brun*, dont ils devaient proposer une exploitation pédagogique.

#### Les résultats :

576 copies, soit 44 copies de plus qu'à la session 2015

Les résultats sont en légère augmentation par rapport à la session précédente : la moyenne générale est de 23,04 sur 40 (contre 22,79 en 2015 et 21,83 en 2014).

L'éventail des notes est large, conformément à l'esprit d'un concours visant à recruter les meilleurs candidats : les notes s'échelonnent de 1,5 sur 40 à 35,5 sur 40.

Quelques excellentes copies se sont distinguées par la qualité de leur expression et de leur réflexion : 62 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 30 sur 40.

On remarque une baisse sensible des notes éliminatoires cette année (notes inférieures ou égales à 10 sur 40) : 15 contre 26 en 2015. Il s'agit de copies qui n'ont traité que très partiellement le sujet ou qui ont présenté des lacunes graves en matière de maîtrise de la langue.

**La maîtrise de la langue française, tant dans l'expression du candidat (syntaxe, orthographe, précision lexicale évaluées sur 5 points dans l'ensemble de la copie) que dans l'exactitude de ses réponses en 2<sup>ème</sup> partie, constitue en effet l'un des critères d'évaluation essentiels.**

Si l'expression a été jugée globalement correcte dans bon nombre de copies, et en progrès par rapport aux sessions antérieures, une orthographe défaillante ou une syntaxe maladroite, réhibitoire chez un futur professeur destiné à enseigner la langue, a encore lourdement pénalisé certains candidats. Si le jury apprécie l'amélioration générale de l'expression, il ne laisse de s'étonner face à des erreurs récurrentes et élémentaires d'accord ou des confusions entre homophones (c'est/s'est). Rares, mais surprenants, sont les cas de dysorthographe obligeant le correcteur à lire la copie à haute voix pour en comprendre le sens (« la l'ahissité »).

|             | Notes éliminatoires de 0 à 10 | 10 < notes ≤ 20 | Notes ≤ 20 | 20 < notes < 30 | 30 ≤ notes ≤ 40 | Notes > 20 |
|-------------|-------------------------------|-----------------|------------|-----------------|-----------------|------------|
| Nombre      | 15                            | 143             | 158        | 356             | 62              | 418        |
| Pourcentage | 2,6 %                         | 24,8 %          | 27,4 %     | 61,8 %          | 10,8 %          | 72,6 %     |

#### Remarques et conseils aux candidats :

**La première partie : question relative aux textes proposés**

Cette première partie est dans l'ensemble assez bien réussie : le corpus n'offrait pas d'obstacles particuliers à la compréhension et n'a pas donné lieu à des contresens. La difficulté provenait cependant de l'hétérogénéité des documents. Les candidats ont en effet semblé éprouver quelque peine à mettre en relation des textes qui proposaient des approches ou des contextes très différents : le partage dans l'activité sportive pour Bernard Chambaz, l'expérience de la résistance pour René Char ou le détour par la métaphore dans le texte de Victor Hugo, texte qui a trouvé plus difficilement ou maladroitement sa place dans les synthèses.

Les copies témoignent cependant d'une bonne capacité des candidats à structurer leur réponse, à recourir à des connecteurs logiques et à ménager des transitions entre les différentes parties. Le jury apprécie l'effort de certains pour mettre les textes en résonance les uns avec les autres en variant les formules introductives : *alors, que X affirme, Y estime quant à lui ; cette vision est également partagée par Z qui...*

Toutefois, le jury attire l'attention des candidats sur des défauts récurrents et rappelle quelques principes liés à l'exercice de la synthèse :

-La nécessité de formuler explicitement une problématique. La majorité des copies s'est contentée de reprendre la question posée par le sujet (« *qu'est-ce que la fraternité et comment la faire vivre ?* ») Nous rappelons que la question liminaire, si elle présente la thématique générale du corpus, ne constitue pas la problématique. On attend par conséquent du candidat qu'il cerne l'enjeu des textes et qu'il exprime un questionnement auquel le développement s'attachera à répondre. Le corpus soulignait ici l'ambivalence de la fraternité qui semble revêtir un caractère naturel et qui demande cependant à être construite ; le corpus soulevait la question de la difficulté à inscrire la fraternité dans la sphère publique.

-Les références aux documents : s'il faut se garder de proposer un montage de citations, il convient cependant de « rendre à César ce qui appartient à César » en indiquant précisant à quel texte la réponse fait référence.

-La capacité d'analyse : le développement doit témoigner d'une véritable capacité d'analyse des documents. On ne saurait se contenter d'une juxtaposition de résumés.

- La neutralité : l'exercice de la synthèse impose un effort de neutralité de la part du candidat qui n'a pas à exprimer une opinion, ni à apporter des exemples personnels ou des références littéraires ou historiques autres que celles proposées par le corpus. Il fallait se garder en particulier de la tentation d'évoquer l'actualité récente et les attentats dont nos sociétés ont été victimes, quand bien même ces événements tragiques rappellent la nécessité de faire partager les valeurs républicaines, et au premier chef, la fraternité.

## **La seconde partie : connaissance de la langue**

Cette partie a été très inégalement traitée :

**La question 1** n'offrait aucune difficulté et visait à évaluer des connaissances de base ; on attendait que soient identifiés les trois temps verbaux présents dans l'extrait proposés et leurs valeurs d'emploi : l'imparfait descriptif, le plus-que-parfait à valeur d'antériorité (action accomplie) et le présent de vérité générale.

Si cette question a été globalement assez bien réussie, on ne peut que s'étonner des confusions relevées dans un nombre trop important de copies entre passé composé et plus-que-parfait, présent et passé simple. A ce niveau d'études et dans le cadre d'un concours de recrutement d'enseignants, ce sont là des erreurs rédhibitoires.

Le jury conseille aux candidats de bien tenir compte des consignes apportées par la question : on demandait ici de *relever* et de *classer* les verbes conjugués selon leur temps. La question invitait par conséquent les candidats à regrouper les occurrences en fonction du temps verbal identifié et non à les retranscrire au fil du texte. Une présentation tabulaire était tout à fait envisageable et facilitait la correction. Il est par ailleurs inutile d'apporter des informations qui ne sont pas réclamées dans le libellé de la question. Loin de servir le candidat, ces précisions hors sujet (en l'occurrence ici, personne, nombre ou groupe auquel appartenait le verbe) témoignent d'une lecture imprécise de la consigne et multiplient les risques d'erreur. En revanche, un relevé exhaustif des occurrences était attendu.

**La question 2** a donné lieu à de nombreuses erreurs. Une lecture trop rapide de la construction verbale a conduit certains candidats à identifier à tort une tournure passive... alors que l'infinitif « trouver » était ici le support de la périphrase verbale.

Là encore, on peut s'étonner que le plus-que-parfait du verbe *être* ait pu échapper à la sagacité de futurs enseignants.

**La question 3** a été traitée de manière satisfaisante : le repérage des différentes désignations des villageois (*la marée des femmes, des enfants, des vieillards, ils, la foule, des yeux anxieux et bons, ces êtres, mes semblables*) n'a pas soulevé de difficultés majeures. La question n'impliquait pas une identification de la nature de ces substituts.

En revanche, la rigueur et la précision des relevés étaient nécessaires : certains candidats ont élargi la citation aux termes environnants (« ces êtres par mille fils confiants » par exemple), ce qui tendait à prouver leur méconnaissance de la notion de substitut et leur a fait perdre des points.

L'interprétation à laquelle invitait la deuxième partie de la question a donné lieu à des développements pertinents : la plupart des candidats ont été sensibles à la gradation dans les liens qui se tissent entre le narrateur et les villageois.

**La question 4** a été elle aussi correctement traitée : bon nombre de candidats ont su identifier la phrase non verbale (« Les clés sur la porte ») et proposer des commentaires intéressants (idée de précipitation, écho au caractère lapidaire de l'injonction verbale prononcée par les miliciens)

**La cinquième et dernière question** a en revanche soulevé de réelles difficultés, faute de connaissances lexicales suffisantes. C'est de loin la question la plus malmenée.

Le participe passé « tapis » dans son emploi adjectival a fait l'objet de définitions très approximatives quand il n'a pas été confondu (dans une proportion heureusement négligeable) avec le substantif.

De même, les candidats ont été déstabilisés par la question portant sur la construction du mot « échéance », certains se livrant à des analyses fantaisistes (échéance serait un mot valise associant « échec » et « chance ») quand ils ne se bornent pas à décompter les syllabes.

Nous ne pouvons qu'inviter les candidats à revoir les connaissances lexicales et grammaticales fondamentales de manière plus approfondie. Celles-ci représentent près d'un tiers de la note et constituent des prérequis indispensables chez des professeurs qui auront à les enseigner à leurs élèves. On ne saurait se contenter d'approximations.

Les réponses doivent être concises, rigoureuses (distinguer la définition des synonymes) et recourir à un vocabulaire précis (« radical » et « préfixe » par exemple).

### **La troisième partie : analyse de supports d'enseignement**

Cette partie a donné lieu à des réponses souvent pertinentes et à une réflexion pédagogique encourageante de la part de candidats dont on n'attend pas, à ce stade de leur cursus, des propositions de situations d'apprentissage abouties.

La pluralité des questions a permis aux candidats d'obtenir une note souvent correcte.

Les deux premières questions qui portaient respectivement sur les compétences visées (Q 1) et sur les objectifs d'apprentissage (Q 2) ont été souvent confondues dans des réponses très redondantes.

Nous ne pouvons que conseiller de relire attentivement les programmes officiels afin d'être au clair avec la terminologie pédagogique.

Les compétences visées étaient celles que présentait le référentiel de compétences pour les classes de maternelle et relevaient du domaine « *Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions* ». Il s'agissait pour les élèves « d'oser entrer en communication » et à travers le discours de l'enseignante de « comprendre et apprendre »

Les objectifs d'apprentissage que révélait la transcription des échanges étaient de développer la prise de parole des élèves en petit groupe et de faire utiliser le lexique de la vie courante.

En dépit de la confusion mentionnée, la majorité des candidats a bien perçu qu'il s'agissait de développer ici les compétences langagières des élèves. La situation d'apprentissage n'avait cependant pas pour objectif ici d'encourager les interactions entre pairs, contrairement à ce qu'ont proposé certains candidats.

En revanche, l'objectif pédagogique ne concernait pas le développement de l'autonomie de l'enfant ni sa capacité à s'habiller.

**La question 3** permettait une pluralité de réponses, à la condition qu'elles soient justifiées : les candidats ont pu ainsi évoquer à juste titre les moments d'habillage et de déshabillage des enfants eux-mêmes, choix motivé par le souci de favoriser l'acquisition du lexique en situation ; d'autres ont proposé des séances de jeux d'imitation dans le coin poupées, en s'appuyant sur le document 3.

Le vocabulaire utilisé invitait à situer cette activité en hiver.

Rares ont été les candidats (dont les copies ont été dans ce cas valorisées) à avoir souligné l'intérêt de placer cette activité à différents moments de l'année en adaptant le vocabulaire à la saison, afin de renforcer et d'enrichir la maîtrise du lexique.

Le jury a en revanche pénalisé les candidats qui ont proposé de repousser cette activité à la fin de l'année quand les élèves auraient suffisamment de vocabulaire à leur disposition : c'est méconnaître étrangement le rôle de l'enseignant dans les apprentissages des élèves !

**La question 4**, sur la fonction de la parole magistrale, a été sans doute la plus réussie : les candidats ont bien perçu la fonction d'étayage, la présentation de la situation aux élèves afin de faciliter l'entrée dans la tâche, l'encouragement constant à la prise de parole, la valorisation des interventions, l'explicitation (l'enseignante *dit* en même temps qu'elle *fait* l'action), et la prise en compte positive des erreurs.

Rares ont été les candidats qui ont confondu « parole magistrale » et « cours magistral ».

**La question 5** a été en revanche mal comprise par les candidats : le sens de l'expression « modalités d'apprentissage » qui figure en toutes lettres dans les programmes a échappé à un grand nombre. Il s'agit pourtant d'une terminologie fréquemment utilisée en pédagogie.

La question invitait explicitement à s'appuyer sur les programmes de 2015 et renvoyait à deux modalités essentielles : *apprendre en jouant et apprendre en s'exerçant*.

**La dernière question** a donné lieu à des réponses recevables mais insuffisamment justifiées :

Si l'on n'attend pas, à ce stade, que le candidat propose une analyse experte de l'activité proposée - expertise qu'une formation et une expérience professionnelle pourront lui apporter ultérieurement - on ne saurait se contenter de réponses lapidaires (« une lecture en montrant les images »). Est évaluée ici la capacité du candidat à se projeter dans sa mission d'enseignant, à réfléchir sur les relations entre les activités pédagogiques et les objectifs visés en termes de compétences, et à justifier ses choix.

Cette troisième partie, fortement pondérée, mérite par conséquent une préparation approfondie, une exploitation plus précise des instructions officielles, une connaissance des programmes, du cycle 1 au cycle 3 et des notions solides en matière de sciences cognitives. Il importe notamment d'avoir une idée assez claire des attentes que l'on peut avoir en fonction de l'âge des élèves. La spécificité de la maternelle a visiblement désarçonné certains candidats.

### **Présentation et expression :**

Comme chaque année, nous rappelons la nécessité de soigner la présentation et la graphie. Le professeur des écoles se doit d'avoir une écriture lisible et modélisante pour les élèves.

Il est nécessaire de veiller à adopter un registre de langue courant ou soutenu, en bannissant toute expression familière (« planquer », oubli des négations). Le jury a noté par ailleurs un nombre important de confusions dans les désinences des verbes du premier groupe (« ce texte renvoie », « le poète se soucit »). D'un point de vue syntaxique, il convient d'éviter les phrases trop longues, souvent source d'erreurs, et de vérifier la construction des verbes : on a pu lire par exemple « X prône pour ». Le jury attire l'attention des candidats sur la construction des interrogatives indirectes, souvent fautives dans les copies (« on peut se demander dans quelle mesure la fraternité *est-elle*... »).

On ne peut que rappeler aux candidats l'intérêt de réserver un temps de relecture suffisant pour éviter les erreurs résiduelles et amender le texte afin de limiter les répétitions.

Le jury note cependant un progrès sensible dans la correction de l'orthographe et de la syntaxe dans la plupart des copies.

### **Deuxième épreuve d'admissibilité : mathématiques (40 points)**

#### **L'épreuve :**

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

Le sujet, très complet, présentait une variété de situations permettant à chaque candidat de montrer l'étendue de ses connaissances.

**Une première partie** sur 13 points, constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Le problème proposé n'exigeait pas de connaissances mathématiques expertes, ces différentes étapes pouvaient être traitées indépendamment les unes des autres faisant appel à des notions mathématiques et des démarches variées (lecture de graphique, résolution algébrique, calculs de volumes, nombres sexagésimaux, ...)

Les différentes étapes ont inégalement été traitées, avec quelques erreurs récurrentes : erreurs de lecture des graduations, absence de réelle démonstration dans l'étude algébrique, invraisemblances de certaines réponses (montant du budget exorbitant par exemple)

**Une deuxième partie**, également sur 13 points, composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège.

Le premier exercice présentant une application numérique fut globalement bien réussi.

Le second exercice, plus complexe, proposait des affirmations nécessitant des justifications qui ont bien souvent manqué de rigueur.

L'exercice trois a également été globalement échoué par des candidats ne maîtrisant pas suffisamment les démonstrations logiques liées aux probabilités.

Le dernier exercice demandait une construction géométrique suivie de démonstrations s'appuyant sur les théorèmes de Pythagore et Thalès généralement bien cités.

**Enfin une troisième partie** sur 14 points consistant en une analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Permettant de vérifier les compétences professionnelles en cours d'acquisition, cette partie présentait trois situations indépendantes illustrées par des productions d'élèves et des extraits de manuel.

La première situation faisait appel à des connaissances fondamentales sur les concepts de nombre et de quantité ainsi que sur les démarches d'appropriation par les très jeunes élèves en école maternelle. La première question offrait ainsi 4 points aux candidats bien au fait de ces notions, les questions suivantes nécessitaient des capacités d'analyse de réalisations d'élèves et d'erreurs plus rarement mises en évidence. Les consignes ne précisaient pas la forme de présentation des réponses attendues, de trop nombreux candidats ont ainsi énuméré leurs remarques de façon confuse sans les hiérarchiser ni les structurer. Les rares tentatives d'organisation de ces réponses sous la forme de tableaux comparatifs faisant apparaître différences et similitudes par exemple ont été valorisées.

La seconde situation présentait la réponse de deux élèves qu'il fallait analyser puis transposer la démarche ainsi identifiée à d'autres données. Globalement bien réussi cet exercice faisait surtout appel au bon sens et à une expression claire dans la formulation.

La dernière situation, plus difficile, demandait davantage de compétences didactiques pour identifier trois procédures possibles et surtout en expliciter les propriétés mathématiques sous-jacentes. Une difficulté est apparue pour certaines démarches proposées qui n'étaient pas conformes aux attendus des programmes pour un élève de CM2.

### Les résultats

572 copies corrigées avec une moyenne de 20.8 sur 40

|             | Notes éliminatoires de 0 à 10 | 10 < notes ≤ 20 | Notes ≤ 20 | 20 < notes < 30 | 30 ≤ notes ≤ 40 | Notes > 20 |
|-------------|-------------------------------|-----------------|------------|-----------------|-----------------|------------|
| Nombre      | 47                            | 231             | 278        | 197             | 97              | 294        |
| Pourcentage | 8,2%                          | 40,4 %          | 48.2 %     | 34,4 %          | 17 %            | 51,4 %     |

Des candidats plutôt bien préparés dans l'ensemble pour les deux premières parties évaluant les compétences purement mathématiques. Les exercices d'une grande variété permettaient à un candidat, peu à l'aise dans un domaine (géométrie par exemple) de se rattraper dans un autre.

A cette variété d'exercices et de sujets mathématiques en jeu, les questions étaient pour la plus grande part sans aucun lien, ce qui offrait la possibilité de répondre sans avoir fait ou même compris la question précédente.

La troisième partie faisait appel à des connaissances dans la didactique et a permis à bon nombre de candidats de compenser leurs faibles connaissances mathématiques et obtenir une note honorable. Le barème sur 40 points avec des questions à  $\frac{1}{2}$  point, quelques questions faciles bien notées (troisième partie question 1a par exemple) peuvent constituer des éléments expliquant une moyenne très honorable.

Au-delà de cette moyenne générale, la répartition des notes démontre une distribution tout à fait pertinente dans l'esprit d'un concours visant à retenir les meilleurs candidats. Le sujet 2016 apparaît encore plus discriminant que celui de 2015 avec une répartition plus équilibrée des notes (plus de très bonnes et très mauvaises copies)

Avec sensiblement le même pourcentage de notes au-dessus de la moyenne qu'en 2015 (51%) le nombre de copies obtenant les meilleures notes (plus de 30 sur 40) a presque doublé, passant de 9 % à près de 17% .

### **Conseils aux candidats**

Quelques mots clés peuvent guider la préparation à cette épreuve :

#### **Rigueur**

Cette qualité est attendue dans les démonstrations bien évidemment, mais aussi dans les réponses apportées aux questions. Ainsi pour démontrer, multiplier des exemples ne suffit pas, ni partir de la réponse pour la vérifier. Bien maîtriser le vocabulaire utilisé ou les théorèmes cités.

Penser aux unités dans les réponses attendues.

En géométrie, laisser les traces de construction peut aider à comprendre le cheminement du candidat

#### **Connaissances de base**

Des éléments de mathématiques essentiels sont attendus : bien maîtriser les concepts de numération (entiers et décimaux), les techniques opératoires, les théorèmes de Pythagore et Thalès, unités de mesure et conversions, etc.

Le programme de l'école maternelle ainsi que les démarches qui y sont mises en œuvre font également partie des fondamentaux.

#### **Concision**

Elle est toujours appréciée, notamment dans les démonstrations mais surtout dans la troisième partie du sujet : il convient de sélectionner et de ne conserver que les éléments utiles à la démonstration. Les candidats doivent s'attacher à l'essentiel dans la partie didactique en ayant soin de ne pas multiplier à l'excès les propositions. De la même manière, il est inutile de reformuler l'énoncé ou même de résoudre le problème posé aux élèves lorsqu'il est demandé d'analyser les procédures présentées.

#### **Lire attentivement les consignes**

Même si cela paraît évident, attention à bien répondre aux questions de l'énoncé : démontrer, déterminer *par le calcul*, montrer que, en déduire, indiquer si l'affirmation est vraie ou fausse en justifiant, analyser, *pour chacune* donner *deux* méthodes tous ces libellés appellent une réponse différente et précise.

#### **Clarté**

Devant la multitude de questions les candidats doivent aussi porter une attention particulière à la présentation des réponses afin de faciliter leur repérage pendant la correction. Ainsi, même si l'ordre du sujet n'est pas rigoureusement respecté, l'identification des réponses pour chaque partie, chaque question est importante.

Même si l'énoncé ne le demande pas explicitement, proposer une présentation synthétique sous la forme de tableau ou de schéma par exemple témoigne d'un esprit de synthèse apprécié pour cet exercice.

L'encadrement des réponses ou leur mise en valeur par une couleur différente peut également être apprécié.

### Première épreuve d'admission (60 points)

**Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.**

Durée de l'épreuve : une heure (présentation : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)

**Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat** dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un **dossier de dix pages au plus**, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

**L'épreuve comporte :**

- **la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;**
- **un entretien avec le jury** portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat,
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Cette épreuve permet d'évaluer le degré de maîtrise de compétences professionnelles (en cours d'acquisition...). **Les candidats ont pu faire un choix disciplinaire. Il s'agissait de faire émerger ses compétences pédagogiques et didactiques en cours de formation** (pas trop compliqué...), en lien avec des connaissances disciplinaires solides.

**Un bon dossier devait faire référence au programme avec une problématique retenue et un niveau de classe.**

**La synthèse scientifique devait permettre de se poser les bonnes questions pour la séquence pédagogique.** Les questions après la présentation ont permis un approfondissement, à caractère scientifique ou pédagogique et un élargissement, en restant dans le domaine scientifique choisi.

**B/ Quelques éléments statistiques :**

| Répartition par option           | Géographie | Histoire | EMC | Education musicale | Histoire des arts | Sciences techno | Arts visuels |
|----------------------------------|------------|----------|-----|--------------------|-------------------|-----------------|--------------|
| Public                           | 17         | 53       | 39  | 21                 | 2                 | 153             | 35           |
| 3 <sup>ème</sup> concours public | 1          | 2        | 1   | 0                  | 0                 | 9               | 0            |
| Privé                            | 1          | 10       | 2   | 1                  | 0                 | 9               | 4            |
| 3 <sup>ème</sup> concours privé  | 0          | 1        | 0   | 0                  | 0                 | 0               | 1            |

Sur les 362 candidats admissibles, **348 candidats ont été interrogés** (14 candidats absents ou abandons ou éliminés).

**Moyennes : public = 35,4/60      privé = 34,4/60      Moyenne générale PU+PR= 35/60**

Les notes vont de 03/60 à 60/60 tous concours confondus :

- 248 candidats ont entre 31 et 60/60 (71%) dont 41 excellents candidats ont obtenu la note maximale
- 80 candidats ont entre 16 et 30/60 (23%) , 20candidats ont entre 3 et 15/60 (6%)

### **C/ Quelques remarques des commissions :**

Les commissions ont apprécié une bonne maîtrise par la plupart des candidats des modalités pratiques de l'épreuve.

#### **Le dossier et sa présentation (20mn) :**

##### **Le dossier lui-même :**

La **forme du dossier était globalement satisfaisante**. En effet, la plupart des dossiers comportaient bien :

- Un titre
- Un sommaire
- Une pagination (**10 pages maximum annexes comprises**)
- Une bibliographie
- Des sources accompagnant les documents

Par souci de ne pas dépasser le format imposé, certains candidats ont choisi de réduire très fortement, la police, les marges ou la taille des illustrations, ce qui sort du cadre fixé par les textes académiques et qui a eu pour effet de rendre le dossier peu lisible.

**Le dossier peut comporter un support numérique qui ne doit pas apporter d'éléments supplémentaires mais qui peut les présenter de façon plus adaptée.** Par exemple, le dossier papier peut comporter un lien vers une vidéo, une image, un extrait audio, une carte, tandis que le support numérique le présentera dans son intégralité.

Un nombre de documents restreints et pertinents est préférable à une bibliographie foisonnante et confuse.

**Le dossier doit être un dossier personnel, bien maîtrisé et que le candidat s'est complètement approprié.**

**Les commissions du jury déplorent parfois que certains dossiers soient présentés avec un niveau de maîtrise de la langue insuffisant** (syntaxe, orthographe défailantes...) pour prétendre à des fonctions d'enseignants. **Une relecture s'avère donc plus que nécessaire.**

Sur le fond du dossier, il ne faut surtout pas négliger la partie sur les fondements scientifiques (vocabulaire spécifique au champ disciplinaire choisi par le candidat).

### La présentation du dossier (20 mn) :

**La forme** : l'exposé ne doit pas excéder 20 min, ce qui est très généralement respecté. Une bonne maîtrise des connaissances et compétences présentées dans le dossier est privilégiée. Pour une meilleure gestion de son temps, il est toutefois conseillé de se munir d'une montre.

Le candidat peut utiliser des outils numériques pour présenter son dossier. Dans ce cas, il lui revient d'apporter le matériel adéquat (vidéoprojecteur, ordinateur ...) et prévoir le temps d'installation du matériel (inclus dans les 20 mn).

**Cette année, l'exposé a été plus rarement une lecture linéaire du dossier.** Les candidats ont apparemment bien compris les attentes de cette épreuve soulignées dans les rapports précédents. Toutefois, certaines prestations orales ont manqué de rythme. **Une bonne maîtrise de la langue, tant à l'écrit qu'à l'oral, est un prérequis indispensable qui fait pourtant parfois défaut.**

**Le fond** : la partie scientifique du dossier doit faire partie de ce temps d'exposé et les connaissances du candidat doivent correspondre au niveau collège. Elle doit être articulée avec les séquences proposées par le candidat. Si des connaissances d'un niveau supérieur au niveau collège sont développées, il est indispensable qu'elles soient parfaitement maîtrisées. On a particulièrement apprécié le regard critique de certains candidats sur leur séquence.

Les usages pédagogiques du numérique sont davantage envisagés que les années précédentes **mais si l'outil numérique doit prendre toute sa place dans les pratiques de classe, il doit apporter une plus-value pédagogique au service des apprentissages.**

Enfin, **la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves a été très peu développée** par les candidats dans les dossiers présentés : il faut savoir anticiper la **différenciation pédagogique.**

### Quelques recommandations des commissions sur le dossier présenté par le candidat :

Le candidat doit veiller à indiquer **le titre** de son sujet dans le dossier qu'il doit présenter. Ce dossier doit aussi être paginé, comporter une police adaptée (voir la note académique) et une bibliographie organisée. **Les documents doivent être lisibles et leurs sources explicites** (un manuel scolaire ou un site ne sauraient constituer l'unique source d'un dossier).

Le candidat peut utiliser un support numérique afin d'illustrer certains éléments présents dans le dossier (documents iconographiques par exemple). De la même manière, il peut **intégrer le numérique à sa séquence à condition que celui-ci ait un intérêt pour la présentation du dossier.**

De plus, il doit **s'entraîner à le présenter à l'oral** afin d'être capable de se détacher du dossier pour présenter son exposé. De même, s'il doit maîtriser la langue française, il est recommandé de soigner sa diction, son élocution et veiller à sa posture. **Une attitude agressive ou désinvolte n'est pas acceptable.**

Il doit aussi **maîtriser les connaissances** citées dans son dossier et exigées des élèves lors des séances présentées. Il est souhaitable que le candidat anticipe les élargissements possibles sur le thème choisi. Prendre appui sur les stages en situation ou d'observation est pertinent mais il faut savoir en faire une analyse réflexive.

### **Quelques remarques par domaines :**

**Arts (Arts visuels, éducation musicale et histoire des Arts)** : ces dossiers ont représenté 18% du total. Les commissions attendent des candidats d'envisager ce que le numérique pourrait apporter comme plus-value dans leur démarche pédagogique dans ces domaines artistiques. En éducation musicale enfin, les exemples chantés doivent être de qualité.

**Histoire, géographie et Enseignement Moral et Civique** : ces dossiers ont représenté 35% du total. Les commissions ont particulièrement apprécié cette année certaines présentations en EMC. Les commissions attendent en particulier une bonne connaissance des institutions françaises et des grands repères historiques et géographiques que doit maîtriser tout élève en fin d'enseignement obligatoire.

**Sciences et technologie** : ces dossiers représentent 47% du total. Les commissions apprécient dans ces domaines la qualité scientifique (niveau collège) et la connaissance de la démarche d'investigation. Il ne sert donc à rien de maîtriser un niveau universitaire si le candidat n'est pas capable de l'expliquer simplement.

### L'entretien (40 mn) :

**Les commissions ont dans l'ensemble constaté une posture d'écoute avec une bonne tenue des candidats.**

Les commissions ont parfois constaté que les connaissances didactiques, pédagogiques (théories de l'apprentissage...) et institutionnelles (programmes, progression, socle...) étaient insuffisantes. **Il est très souhaitable que le candidat se tienne informé de l'actualité, particulièrement celle en lien avec l'Education** (réformes, loi de refondation, rythmes scolaires, valeurs de la République...).

Un décalage a de temps à autre été relevé entre les éléments didactiques du dossier qui sont souvent très poussés et la maîtrise approximative de ceux-ci par le candidat. Enfin, les liens entre l'actualité et le thème choisi ont été particulièrement appréciés.

La posture du candidat est alors essentielle : on attend du candidat qu'il se positionne dans sa future fonction d'enseignant : éthique, rigueur, responsabilité, respect des codes ....

### Quelques recommandations des commissions sur l'entretien :

**Les commissions attendent une bonne maîtrise de la langue orale** et une bonne connaissance du socle et des programmes en vigueur.

**Les candidats doivent également maîtriser les grands éléments de recherche sur le développement de l'enfant** (développement du langage en particulier).

Certaines notions du programme de collège sont approximativement maîtrisées. Les candidats ont souvent des difficultés à conceptualiser pour expliquer et/ou interpréter les phénomènes simples, à définir clairement des notions. **Une connaissance même générale des programmes de collège est souhaitable afin d'inscrire le cycle 3 dans une continuité pédagogique.**

Les commissions ont enfin apprécié la maîtrise par certains candidats des enjeux portés par l'évolution des pratiques d'évaluation.

Les commissions ont parfois constaté une certaine méconnaissance du système éducatif et des éléments de **la Loi de Refondation** ainsi qu'une représentation souvent très traditionnelle de l'enseignement et du rôle de l'enseignant. On rappelle ici que **la première compétence d'un professeur est de faire partager les valeurs de la République**. Il est donc vivement conseillé de se tenir au courant des évolutions actuelles du système éducatif.

Une prise en compte des représentations initiales des élèves est indispensable. (S'appuyer sur l'environnement proche et le quotidien de l'élève pour donner du sens aux enseignements...) La démarche d'investigation en sciences par exemple et de développement de l'autonomie des élèves ne doivent pas laisser croire que le rôle de l'enseignant se limite à valider ou invalider les réponses des élèves. Le statut de l'erreur et son rôle dans les processus d'apprentissage particulièrement dans les activités scientifiques doivent être intégrés.

On regrette un certain manque de recul de beaucoup de candidats : **trop peu d'éléments critiques sur la séquence** ressortent lors de l'entretien. On peut regretter enfin une certaine méconnaissance du très jeune enfant par trop de candidats. Un questionnement portant spécialement sur l'école maternelle a été porté par l'ensemble des commissions.

### Deuxième épreuve orale d'admission (100 points)

#### Entretien à partir d'un dossier

- Durée de la préparation : trois heures.
- Durée totale de l'épreuve (exposés et entretiens): une heure et quinze minutes.

Nombre de candidats présents : 346

- Moyenne générale de l'épreuve : 50,33 sur 100

- Nombre de candidats à moins de 25 points (de 0 à 25) : 76

- Nombre de candidats à moins de 50 points (de 0 à 50) : 127

- Nombre de candidats au-dessus de 75 points : 95

### **L'épreuve comporte 2 parties :**

▪ 1ère partie : elle permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

▪ 2ème partie : elle vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

La plupart des candidats participant à cette session 2016 du CRPE avaient une bonne connaissance de l'épreuve et de ses modalités. Avant d'engager le temps de préparation, il est notamment rappelé que le temps inutilisé durant chaque exposé n'est pas reporté sur le temps de chaque entretien.

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables de communiquer avec clarté tant dans les exposés que lors du questionnement, qu'ils adoptent un bon niveau de langage, une tenue vestimentaire et une posture adaptés à la fonction d'enseignant. Certains candidats peuvent en effet présenter une forme de laisser aller peu compatible avec un futur fonctionnaire de l'état.

### **1ère partie : EDUCATION PHYSIQUE et SPORTIVE (40 points)**

#### **Descriptif de l'épreuve** (extraits de l'arrêté du 19 avril 2013 – MENH1310119A)

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

#### **Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes).**

Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

#### **Les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues pour la session 2016 :**

- les activités athlétiques
- les activités aquatiques
- les jeux et sports collectifs
- la danse

### **L'EXPOSE**

Les exposés débutent relativement souvent, de façon rituelle, en situant l'EPS dans les programmes. Les candidats ont une assez bonne connaissance du socle, des compétences à développer et des aspects liés à la sécurité des élèves. Ils font un effort d'organisation de leurs propos.

Certains candidats restent trop souvent dans une logique de cumul d'activités. Ils ne font pas émerger le caractère progressif des apprentissages. Par ailleurs, l'éventail des situations proposées reste très limité.

Le jury note une méconnaissance du développement moteur de l'enfant, particulièrement sensible pour la maternelle. L'ensemble des candidats proposent peu de critères de réussite et trop rarement des modalités d'évaluation pour l'enseignant.

L'éducation à la santé est relativement peu abordée spontanément ; les liens transversaux également.

La langue comme outil et objectif d'apprentissage n'est presque jamais envisagée ...

### **Conseils et recommandations aux candidats :**

Il est recommandé de regarder les membres du jury et d'être souriant ! Il est important de présenter l'exposé de manière vivante : éviter de réciter, nuancer le propos, utiliser des schémas ...

Les candidats doivent développer une véritable réflexion sur la mise en œuvre des activités avec une réelle prise en compte des élèves. Par exemple, il s'agit d'être capable de présenter des hypothèses sur les obstacles possibles rencontrés par les élèves au regard des situations d'apprentissage choisies.

Les candidats doivent être en capacité de mieux mettre en relation EPS et éducation à la santé mais aussi d'approfondir la dimension interdisciplinaire des apprentissages.

### **L'ENTRETIEN**

L'entretien débute en prenant appui sur les propos des candidats pour leur permettre de préciser les notions abordées. Cela se concrétise notamment par l'illustration de situations, de consignes.

Le questionnement vise à évaluer les connaissances des candidats en termes de construction des apprentissages en EPS.

Aucune question posée par le jury n'est malveillante. Il cherche à obtenir des précisions.

Au cours de cet entretien, les candidats seront interrogés sur leur pratique personnelle ou sur les types d'activités sportives qu'ils peuvent animer ou encadrer. Ces deux domaines pourront faire l'objet d'un élargissement du questionnement du jury en fin de l'entretien. Il peut donc être intéressant de l'avoir anticipé. Il est toutefois nécessaire de rappeler qu'il convient d'éviter les propos peu authentiques ou convenus. Par ailleurs, il est attendu des candidats qu'ils ne restent pas sur la simple description de leur pratique personnelle et des bienfaits pour leur santé ... mais plutôt qu'ils en proposent une véritable analyse et qu'ils sachent faire le lien avec leur future pratique d'enseignant. La bienveillance du jury doit leur permettre de s'exprimer pleinement.

### **Conseils et recommandations aux candidats :**

Le jury est sensible à la qualité d'expression et de communication des candidats et à leur connaissance du développement de l'enfant. Il s'agit de montrer qu'ils disposent de connaissances didactiques et pédagogiques (même mesurées).

Il est souhaitable que les candidats soient capables d'argumenter et de justifier leurs réponses, de montrer une capacité de réflexion qui peut conduire à concevoir ou affiner des situations d'apprentissage, de faire preuve d'autocritique envers leurs propositions, d'être imaginatif ... à défaut d'avoir des repères. Il s'agit aussi de faire preuve de bon sens.

Il est primordial de maîtriser la terminologie et les concepts employés.

### **Questions les plus fréquemment posées**

- Qu'évaluez-vous ?
- Comment évaluez-vous ?
- Comment constituez-vous vos groupes ? Pourquoi ?
- Quel est la place des outils numériques ?
- Vous avez dans votre classe un élève en fauteuil roulant, comment l'intégrez-vous dans votre séance ?
- Quel est la place de l'enseignant dans le dispositif pédagogique mis en place ?
- Quels sont les liens avec d'autres domaines d'apprentissage ?

- Quelle est la place des compétences langagières en EPS ?
- Quels liens entre l'EPS et la santé ?

## **2ème partie : SUJET RELATIF A UNE SITUATION PROFESSIONNELLE (60 points)**

### **Descriptif de l'épreuve** (extraits de l'arrêté du 19 avril 2013 – MENH1310119A)

Cette deuxième partie consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent qui sont celles de la République.

## **LES SUJETS**

Treize sujets sont traités par les candidats de cette session. Ils abordent des aspects réglementaires et proposent des illustrations de ces derniers en lien avec des thématiques plus générales empruntées au champ des valeurs ou des principes de fonctionnement de l'école.

Tous les sujets proposés lors de cette épreuve présentent une structuration commune : le thème, la description de la situation professionnelle, des questions permettant de guider la réflexion et la documentation à disposition (dossier de 5 pages maximum).

Le dossier de cinq pages prend appui sur des extraits de documents permettant d'aborder des problématiques telles que le travail en équipe, la prise en compte de la diversité des élèves, l'école maternelle, la citoyenneté, l'évaluation, les usages pédagogiques du numérique ....

## **L'EXPOSE**

Les candidats ont la volonté de structurer leur exposé en apportant principalement des réponses aux questions données au risque de s'éloigner de la problématique posée qui doit rester première. Les questions et les contenus des documents doivent constituer des aides pour traiter la problématique.

Les textes sont très souvent reformulés voire paraphrasés. Les meilleurs candidats les synthétisent, adoptent une attitude réflexive ou s'appuient sur les éléments clés des documents pour étayer leur argumentation.

D'autre part, la conclusion est bien souvent omise. Elle est pourtant nécessaire pour clore l'exposé et cela peut être l'occasion, pour les candidats, de proposer une ouverture sur l'entretien qui suivra.

La gestion des 15 minutes de l'exposé constitue, chez certains, une difficulté. En effet, des discours trop courts ne permettent pas d'approfondir la situation professionnelle.

Le registre de langue et la clarté des propos des candidats sont globalement satisfaisants. On peut noter, parfois, un langage quotidien inadapté à leur futur métier et un débit de parole trop rapide qui peut altérer la compréhension du discours.

## **Conseils et recommandations aux candidats**

En préalable, il convient de rappeler que les candidats sont invités à répondre à une problématique professionnelle. Pour accompagner la réflexion, ils disposent de la présentation d'une situation professionnelle, de questions et d'un dossier de 5 pages maximum. Les questions proposées permettent d'explorer divers domaines de la situation, guident la réflexion et permettent de structurer le propos.

Il est conseillé aux candidats d'élaborer un plan clair et construit, de structurer leur exposé en s'appuyant sur la problématique posée.

En s'aidant des questions posées, les candidats doivent être en mesure d'analyser et de traiter la situation posée au vu de la documentation fournie.

Il convient d'éviter de passer un temps trop important à présenter les différents éléments (situation et documentation) au détriment de leur traitement. Une réflexion personnelle est attendue. Ainsi, les points fondamentaux des documents sont à mettre en évidence au regard de la problématique posée et des connaissances personnelles sont à articuler avec le dossier.

Il est attendu des candidats d'introduire des illustrations concrètes qui témoignent d'une capacité à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves.

Enfin, les candidats doivent gérer leur temps afin d'exploiter au mieux les 15 minutes mises à leur disposition.

## **L'ENTRETIEN**

L'entretien permet, dans un premier temps, de revenir sur les propos des candidats exprimés lors de l'exposé afin de les préciser, de vérifier le degré de maîtrise des notions abordées ou de les étayer d'exemples concrets, le cas échéant.

Les questions posées n'appellent pas toujours une réponse unique mais invitent bien souvent les candidats à s'exprimer et à faire partager leur analyse.

Les meilleurs candidats élaborent un argumentaire reflétant un positionnement personnel mais nuancé témoignant qu'ils appréhendent avec mesure toute la complexité du métier. Cette posture réflexive est un postulat nécessaire à la formation future. Ceci constitue une attente forte de l'épreuve.

L'entretien est également l'occasion, par les échanges, d'aborder différents domaines afin d'apprécier les connaissances de culture générale en termes notamment du système éducatif, d'aide aux élèves en difficulté, du travail en équipe, de la coopération avec les partenaires...

Les meilleurs candidats témoignent d'une maîtrise assurée et actualisée des textes officiels qu'ils mettent au service d'une réflexion personnelle.

Certains thèmes tels que les valeurs de la République, les usages pédagogiques du numérique ou encore l'école maternelle sont systématiquement abordés.

Le jury est à nouveau attentif au degré de maîtrise de la langue. De véritables échanges sont recherchés pour mesurer également les compétences professionnelles en cours de construction chez les candidats.

## **Conseils et recommandations aux candidats**

Les candidats doivent s'attendre à ce que le jury ouvre son champ de questionnement à des problématiques en relation avec le sujet.

Ils doivent faire preuve de capacités d'écoute et de dialogue. L'entretien est à considérer comme un véritable temps d'échanges permettant d'approfondir la réflexion sur le sujet traité lors de l'exposé et de l'ouvrir sur d'autres domaines.

Il est conseillé aux candidats de montrer leurs capacités d'analyse et de construction d'une réflexion personnelle adossée au bon sens. Ils sont invités à illustrer leurs propos de situations concrètes imaginées ou observées.

Les candidats doivent faire preuve de curiosité, suivre l'actualité du système éducatif tout en percevant les enjeux des évolutions actuelles. Il est souhaitable qu'ils aient des connaissances sur le système éducatif dans le cadre de la Loi sur la Refondation de l'école de la République, qu'ils témoignent d'une maîtrise assurée et actualisée des textes officiels au service d'une réflexion personnelle, qu'ils partagent et sachent faire partager les valeurs de la République.

Il est attendu des candidats qu'ils connaissent le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » B.O n° 30 du 25 juillet 2013, et se projettent avec conviction et réalisme dans la fonction de Professeur des Ecoles.

Le jury invite les candidats à approfondir particulièrement leurs connaissances de l'école maternelle et de ses spécificités. Des connaissances sont également attendues concernant l'usage pédagogique du numérique, les théories d'apprentissage, le développement de l'enfant, l'évaluation, le travail en équipe, la place des parents à l'école ...